

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 juillet à 20h03, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 juin 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, maire.

*Membres en exercice : 19*

### **Présents :**

F.BRISSET, G.MARY, P.LEMARCHAND, A.LEBOULANGER, V.DALBIN, C.LERÉVÉREND, E.TELLIER, B.MARTEL, D.LELUBEZ, F.NAGA, C.VANHECKE, A.LEDANOIS, G.GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER, V.LEROY.

**Pouvoirs :** K.MELIN donne procuration à F.BRISSET, F.LANGRENEZ donne procuration à A.LEBOULANGER, A.VAGNER donne procuration à G.THOMAS-ROUTIER.

**Absentes excusées :** A.CAPART et A.VAGNER

**Secrétaire de séance :** V.DALBIN

## CONTRAT POUR LA POSE D'UN MODULAIRE A DESTINATION DE RADIO-FLAM

*Vu l'article L 1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'article L 2125-1 du code de la commande publique,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 juin 2024,*

*Considérant la nécessité de réhabiliter les locaux actuellement occupés par Radio-Flam,  
Considérant que le bâtiment ne remplit plus les conditions de sécurité, d'accessibilité et de salubrité nécessaires à l'accueil du public et à l'exercice d'une activité,  
Considérant la nécessité pour la commune de trouver une solution transitoire permettant la continuité de l'activité de Radio-Flam,*

### **Exposé**

Les locaux actuels occupés par Radio-Flam étant vétustes et posant un problème de sécurité pour les occupants, la municipalité a étudié plusieurs solutions de relocalisation de cette activité.

Le choix des élus se tourne actuellement vers une solution transitoire de modulaires réalisés et posés par l'entreprise Legoupil.

Ces modulaires accueilleront également le SAG et l'association ECRS.

La proposition commerciale de l'entreprise Legoupil se pose sur un modulaire d'une surface de 162 m<sup>2</sup> (6 modules de 9mx3m) pour une location minimale de 23 mois. Le transport et la manutention sont compris. L'entreprise propose également une option « Emmarchement métallique » pour un accès PMR.

Poste	Frais de mise à disposition (HT)	Loyer mensuel (HT)	Démontage (HT)
Ensemble ModulR (hors options)	11 455 €	4 980 €	9 669 €
Option 1 : Emmarchement	288 €	120 €	144 €

### Délibération

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux de signer cette proposition commerciale et de lancer la commande de ces modulaires

Après en avoir délibéré et procédé au vote :

18	Pour	
0	Contre	
0	Abstentions	
18	Votants	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accepter cette proposition de modulaires.

La secrétaire de séance



V.DALBIN

Le Maire



F.BRISSET

